



SICSTI Ingénierie-Conseil-Services
Technologies de l'Information

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 27 mai 2024

Bureau d'études techniques

La CFTC signe l'Accord relatif à la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes au travail

Après 4 mois de négociations dans la branche BETIC, la CFTC a choisi de signer cet accord d'une portée capitale, le 28 février 2024 avec la CFDT, FO, la CFE-CGC et Cinov-Syntec.

Au cours de ces négociations, la CFTC a été force de propositions en gardant pour seul cap le droit des femmes à travailler dans un environnement dénué de ces pratiques trop longtemps passées sous silence.

Pour rappel, 1 femme sur 5 a dû faire face à une situation de harcèlement sexuel au cours de sa vie professionnelle¹. En signant un accord sur cette thématique, la CFTC garantit que dans toutes les entreprises de la branche où elle est- ou sera- présente, les femmes seront écoutées, accompagnées, prises au sérieux et protégées.

La CFTC a particulièrement insisté sur la formation des managers pour sensibiliser aux questions de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes. Ces dernières seront prises en charge par la branche, démontrant ainsi notre volonté d'enrayer complètement ce phénomène.

Nous avons également insisté sur la prise en compte des situations de harcèlement ou d'agissements n'ayant pas lieu sur le temps ou le lieu de travail (soirées entre collègues, messagerie WhatsApp, réseaux sociaux...)

Enfin, Il faut rappeler que notre branche regroupe des entreprises de taille très disparate. L'ensemble des outils mis à disposition dans cet accord (campagne de sensibilisation, prise en compte du risque de harcèlement dans le DUERP...) permettra même aux plus petites entreprises du secteur de prendre ce problème « à bras le corps » !

Pour toutes ces raisons, la CFTC se devait d'être au rendez-vous en signant l'un des premiers accords de branche aussi complet en la matière.

¹ Rapport du Haut Conseil à l'égalité sur l'état du sexisme en France de 2024